Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260709-DCM_2026_077-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-

Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-077

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Signature d'une convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique avec le SIEIL

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, propriétaire et maître d'ouvrage du réseau de distribution publique d'énergie électrique a mandaté la société INEO Réseaux Centre Atlantique pour réaliser une étude d'extension de réseau Rue de la Libourne à Chinon.

L'opération d'extension nécessite une intervention sur une parcelle propriété de la Ville sise Rue de la Libourne, consistant à établir des canalisations souterraines et à poser à demeure, un coffret électrique en saillie.

Afin de permettre cette implantation prévue pour toute la durée des ouvrages et de tous ceux qui pourraient leur être substitués, il est nécessaire de signer avec le SIEIL, une convention amiable

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260709-DCM_2026_077-DE

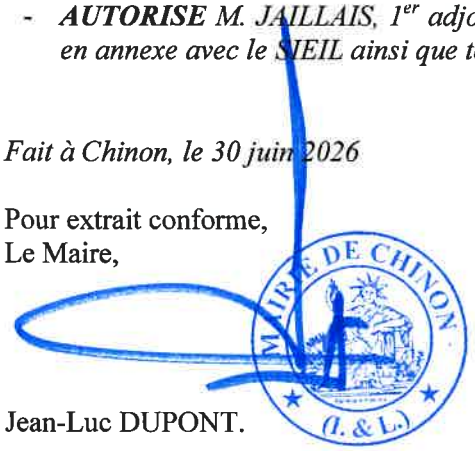
d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique telle que présentée en annexe de la délibération (avec plan de situation). La transaction s'effectue à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- ***AUTORISE** M. JAILLAIS, 1er adjoint, à signer la Convention amiable telle que présentée en annexe avec le SIEIL ainsi que tout document relatif à cette affaire.*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication